

ministre mais il touche un traitement de seulement \$7,000. Le greffier du Conseil privé et le sous-ministre du Travail ont tous deux \$8,000. Quelqu'un qui connaît un tant soit peu le caractère des tâches imposées par ces divers postes ira-t-il prétendre que le docteur Roche ne doit recevoir que \$7,000 et les autres \$8,000? Le greffier du Sénat a le rang de sous-ministre; son traitement est de \$6,000. Je suppose que les appointements du greffier de la Chambre des communes sont de \$6,000 aussi. Le traitement du docteur Roche n'a pas été augmenté, tandis qu'on a augmenté celui des autres. Pourquoi le Gouvernement choisit-il ainsi certains fonctionnaires? Est-ce à cause de leurs états de service? Je trouve que le Gouvernement devrait nous dire la raison de ces distinctions qui ne servent qu'à exciter l'envie.

Divers MEMBRES: Adopté.

L'hon. M. HEENAN: Pour le moment, je parle des crédits du département du Travail.

L'hon. M. RINFRET: Mon honorable ami conviendra avec moi, je crois, que la commission du service civil relève du Parlement plutôt que du Gouvernement.

L'hon. M. BENNETT: En premier lieu elle relève du Gouvernement.

L'hon. M. RINFRET: En ma qualité, non pas de ministre, mais de député, je dis que je serais disposé à augmenter les appointements non seulement du docteur Roche, mais des deux autres commissaires aussi. La commission du service civil relève du Parlement plutôt que du Gouvernement.

M. ROSS (Kingston): Alors qui va prendre l'initiative pour augmenter ces traitements? Un simple député ne peut pas proposer une augmentation de traitement.

L'hon. M. RINFRET: On n'avait encore fait aucune suggestion de cette nature avant ce soir et, si je comprends bien, les honorables membres, bien qu'ils ne soient pas présents en grand nombre, semblent trouver que les commissaires du service civil ne sont pas suffisamment rémunérés.

L'hon. M. BENNETT: Leurs devoirs sont certainement aussi onéreux que ceux des sous-ministres dont on vient de relever les traitements.

M. LAVIGUEUR: On pourrait peut-être abolir la commission du service civil et verser les \$300,000 qu'elle coûte dans le trésor.

L'hon. M. RINFRET: Nous en serons bientôt au crédit de la commission du service civil, si la Chambre veut adopter celui-ci.

M. IRVINE: Quel est le coût total du ministère du Travail?

L'hon. M. HEENAN: \$203,000.

M. IRVINE: Le ministre pense-t-il vraiment que le travail de ce ministère vaille quelque chose?

L'hon. M. HEENAN: Le ministère du Travail est le meilleur de tous les ministères.

M. ROSS (Kingston): Je ne pense pas que nous devions approuver ce crédit quand nous voyons le représentant du ministère du Travail nous dire que son département est inutile.

L'hon. M. HEENAN: Les ouvriers pensent en général que le ministère du Travail est utile et qu'il fait d'excellent travail.

M. GARDINER: La réponse du ministre n'est pas satisfaisante. Nous avons demandé des renseignements sur les activités de son ministère et il ne nous en a donné aucun. Il devrait nous donner des explications sur ce point. Nous ne devrions pas adopter ce crédit tant qu'il ne nous aura pas fourni les explications voulues.

L'hon. M. HEENAN: Je pensais qu'il s'agissait d'une plaisanterie.

M. WOODSWORTH: Je ne plaisantais pas. Je n'ai pas dit non plus que le ministère est inutile. J'ai essayé de démontrer qu'il ne remplit pas le but pour lequel il a été créé. Je pense à tout ce qu'accomplit le ministère de l'Agriculture, par exemple, et je fais une comparaison avec les maigres résultats obtenus par le ministère du Travail. Je ne voudrais pas diminuer le travail, mais plutôt l'augmenter. Nous devrions savoir ce que l'on fait et ce que l'on se propose de faire pour agrandir le champ d'action du ministère.

L'hon. M. HEENAN: Je pensais que la plupart des honorables membres avaient lu le rapport du ministère. Notre division des rentes viagères fait du bon travail. Nous exécutons aussi la loi des enquêtes sur les coalitions.

M. ADSHEAD: Avez-vous réussi à faire quelque chose dans le cas de la coalition des commerçants de fruits?

L'hon. M. HEENAN: Nous avons ruiné la coalition des commerçants de fruits, dans l'ouest du Canada, et les inculpés ont été condamnés à payer une amende de \$200,000. J'ai reçu l'autre jour un chèque de \$70,000 à